

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2022 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022, à 19 h.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre le samedi 26 mars 2022 à 20 h 30.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de 33 552.23 \$ et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de 21 645.31 \$, pour un montant maximal de 55 197.54 \$ toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2022, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2022 avec ces organismes.
- 20.02** Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs imprévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de 36 792 \$, taxes incluses, à même le surplus du budget de l'arrondissement.
- 20.03** Allouer une somme de 2 000 \$ au Conseil jeunesse de Pierrefonds pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2022, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social.
- 20.04** Allouer une somme de 2 000 \$ au Conseil des aînés de Pierrefonds pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2022, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social.
- 20.05** Accorder une subvention avec convention de 25 000 \$ provenant du budget de fonctionnement 2022 à VertCité pour la tenue et le financement de deux (2) marchés publics dont un (1) marché solidaire dans le secteur Est, soit au chalet À-Ma-Baie, et un (1) marché public dans le secteur Ouest, au parc du Château-Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement à signer la convention au nom de la Ville.

- 20.06** Accorder une subvention en nature avec convention à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île pour le prêt du terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2^e Rue, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires. Autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, à signer l'entente de service.
- 20.07** Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports.
- 20.08** Octroyer le contrat numéro 22-19175 à Location d'équipement Battlefield pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque au coût maximal de 50 290,07 \$, taxes incluses et autoriser l'affectation d'une somme de 50 290,07 \$, taxes incluses, à même les surpluses de l'arrondissement.
- 20.09** Octroyer le contrat 22-19162 à Sodem inc. pour le montant de sa soumission pour l'année 2022, soit : 101,950.27 \$, taxes incluses, pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2022. Autoriser une dépense maximale de 101 950,37 \$, taxes incluses, dont 92 682,15 \$, taxes incluses, pour le contrat de l'entrepreneur et 9 268,22 \$, taxes incluses, pour les contingences.

30 – Administration et finances

- 30.01** Reddition financière au montant de 137 157,52 \$ pour la période du 1^{er} au 28 janvier 2022.
- 30.02** Affecter une somme maximale de 239 000 \$ du fond réservé pour fins de parcs à l'année 2022 afin de financer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, 100 % du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100 % du poste d'architecte paysagiste (85596) de la division Ingénierie et infrastructure (direction Développement du territoire et études techniques).
- 30.03** Affecter une somme maximale de 138 000 \$ du fond réservé pour fins de parcs à l'année 2022 afin de financer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- 30.04** Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller d'arrondissement, district du Bois-de-Liesse, et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement, district du Cap-Saint-Jacques, à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2022 de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 2 au 5 juin 2022 à Régina, Saskatchewan. Autoriser le chef de division - Ressources financières et matérielles, à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues pour un montant global maximal de 13 500 \$, soit 4 500 \$ par participant, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2022.

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption du règlement numéro CA 29 0097-1 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, numéro CA29 0097 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements, d'ajouter des dispositions concernant les documents à soumettre dans le cadre de certains types de demande de certificat d'autorisation.
- 40.02** Adoption du règlement CA29 0116-2 modifiant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'établir la rémunération annuelle supplémentaire du président du Comité de circulation au montant de 3 795 \$.
- 40.03** Décréter par l'ordonnance numéro OCA 22 29 OXX l'autorisation de la tenue d'un marché public au parc du Château-Pierrefonds situé au 15928, boulevard Gouin Ouest les dimanches de 10 h à 14 h du 26 juin au 18 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.
- 40.04** Décréter par l'ordonnance numéro OCA 22 29 OXX l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie à l'extérieur du chalet À-Ma-Baie situé au 9625, boulevard Gouin Ouest les jeudis de 14 h 30 à 16 h du 30 juin au 13 octobre 2022 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

- 40.05** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative à la demande de dérogation mineure pour le 4 862, boulevard Saint-Charles tenue du 14 février 2022 au 1^{er} mars 2022 conformément aux dispositions du décret ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021.
- 40.06** Approuver la demande de dérogation mineure 3003053336 concernant le lot 1 349 418, adresse 4862, boulevard Saint-Charles, Pierrefonds, visant à permettre dans la zone C-3-216 pour un bâtiment commercial isolé : une allée de circulation d'une largeur minimale de 3,26 m au lieu du minimum requis de 6,50 m; une enseigne à plat existante dépassant le sommet du bâtiment sur lequel elle est fixée; un nombre de cases de stationnement moindre que requis, soit 9 cases de stationnement au lieu de 10; à exempter de l'obligation de prévoir une allée de circulation à moins de 1 m du bâtiment; à exempter de l'obligation de prévoir 1 m minimum de toute ligne de terrain pour un espace de stationnement hors rue; et que soit refusée une exemption de l'obligation de prévoir un espace de stationnement bordé d'une bande gazonnée de 1 m.
- 40.07** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative à la demande de dérogation mineure pour le 12 774, boulevard Gouin Ouest tenue du 14 février 2022 au 1^{er} mars 2022 conformément aux dispositions du décret ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021.
- 40.08** Refuser la demande de dérogation mineure 3003118976 concernant le lot 1 370 436, adresse 12 774, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, visant à permettre, dans la zone C-5-326, pour un bâtiment commercial isolé, une enseigne rattachée qui n'est pas installée le long du mur de l'établissement.
- 40.09** P.I.I.A. approuvé - Modifications au bâtiment en lien avec la nouvelle image corporative de Poulet Frit Kentucky (PFK), au 4 980, boulevard des Sources - Lot 1 171 374.
- 40.10** P.I.I.A. refusé - Subdivision du lot 1 977 251, au 21138, boulevard Gouin Ouest dans le secteur du Parcours riverain conformément au règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque ni l'objectif « maintenir la qualité de la valeur d'ensemble du milieu », ni le critère « la largeur générale des terrains du tronçon de route du parcours riverain où le projet se trouve devrait être respectée » ne sont respectés.
- 40.11** P.I.I.A approuvé. – Option 2 - Construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages au 1057, rue Saraguay Est - Lot 1 388 181.
- 40.12** Approuver le procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière du 27 janvier 2022.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Nommer trois (3) nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période d'un (1) an, soit monsieur René Leblanc, madame Kimley-Jessey Paul et madame Soha Kalil, ainsi qu'un (1) nouveau membre suppléant pour une période de deux (2) ans, soit monsieur Shawn Aloysius.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 février 2022.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance